



Conseil fiscal

Tout le monde bénéficie des bons soins aux enfants

Le saviez-vous?

Si vous avez un ou des enfants âgés de moins de six ans, vous pouvez recevoir la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE). Cette prestation vient en aide aux familles canadiennes qui cherchent à établir un équilibre entre le travail et la vie de famille et pour appuyer leurs choix en matière de garde d'enfants en leur offrant un soutien financier direct. Les versements de la PUGE sont effectués pour les enfants de moins de six ans à raison de 100 \$ par mois par enfant. Pour recevoir la PUGE, remplissez le **formulaire RC66, Demande de prestations canadiennes pour enfants**.

Pour en savoir plus sur la PUGE, visitez le www.arc.gc.ca/puge ou le www.gardedenfants.ca.

